



Règlement des 10 bornes de Houchin.

Le club de Béthune Athlétisme et la commune de Houchin, organisent la troisième édition des 10 Bornes de Houchin qui se déroulera le dimanche 16 avril 2023



Epreuves et tarifs

Les 10 bornes de Houchin est une course pédestre avec une alternance de sentiers, chemins de terre et routes du village. Nous proposons plusieurs courses :

- Une course Parent(s) enfant : 500 mètres, enfants entre 5 et 7 ans - INSCRIPTION GRATUITE
 - Une course enfants 1000 mètres, enfants de 7 à 13 ans (Eveil Athlé, Poussins, Benjamins) - INSCRIPTION GRATUITE
 - Un 5km « nature », année de naissance à partir du 31 décembre 2007 - INSCRIPTION 7€
 - Un 10km « nature », année de naissance à partir du 31 décembre 2007 - INSCRIPTION 9€
- En raison des frais engendrés par l'organisation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

Inscriptions :

En ligne, en Mairie de Houchin et la veille de la course à Décathlon Béthune (en fonction du nombre de dossards).
Inscriptions sur le site internet de Nordsport-chronométrage (lien d'accès sur la page Facebook :Les10bornesdehouchin)
Inscriptions en ligne jusqu'au Vendredi 14 avril minuit.
Dès l'inscription effectuée, le participant reçoit un mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction.

Parcours :

Le 5km et le 10 km se composent d'une boucle, des signaleurs seront répartis sur le parcours afin de le sécuriser au maximum.
La grande majorité du parcours se déroule sur des routes fermées à la circulation, les routes du village seront protégées par des barrières.
Nous rappelons également que aucun accompagnement n'est autorisé (chiens, vélos etc....) Sauf demandes spécifiques.

Retrait des dossards

Le jour de la course, jusqu'à 15 minutes avant le départ
Le samedi 15/04/2013 à partir de 13h30 au Décathlon de Béthune

Il conviendra de présenter la licence ou la copie du certificat médical, ainsi qu'une pièce d'identité ou des copies (pour les dossards d'une équipe à récupérer).
Cession de dossard : sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Ravitaillements

- « Petit » ravitaillement sur le 10 km à la moitié du parcours (Eau, Sirop, Sucre et biscuits)
- « Grand » Ravitaillement à l'arrivée.

Environnement

La course se veut durable, tout sera fait pour limiter notre empreinte Carbonne et favoriser le développement durable.

Sécurité

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours.

Les secouristes pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours). En cas d'urgence 06 28 18 96 45

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Remise des prix

Les podiums auront lieu sur place à l'issue des épreuves. Les classements sont affichés sur place aux coureurs et sur la page « les10bornesdehouchin »

Toute réclamation concernant les résultats devra être faite auprès du juge arbitre de l'épreuve dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats.

Les récompenses ne seront délivrées qu'en présence du coureur, soit, vers 12h00.

En cas d'impératif et sur autorisation des organisateurs, une personne nommée par le coureur pourra prendre les récompenses en son nom.

Récompense

En bons d'achats Décathlon suivant la répartition ci-dessous :

Place / Distance	5 Km (H/F)	10 Km (H/F)
1	25	25
2	20	20
3	15	15

Houchinois

Un trophée Houchinois récompensera les meilleurs temps (Homme et Femme) sur les parcours du 5 et du 10 km.

Assurance

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile et l'association Béthune Athlétisme décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve.

Acceptation du règlement

Ma participation aux 10 Bornes de Houchin implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le

droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.